

Image not found or type unknown



## Succession incapable - franco-belge

Par **Brigitteduv**, le **25/11/2013 à 11:50**

Un père belge résidant en Belgique mais ayant un immeuble en France, décède. Il a rédigé un testament privant sa fille unique, sous tutelle, de son droit réservataire. Pouvons-nous saisir le juge belge pour l'ensemble de la succession? Quid pour l'immeuble en France ? Quel juge est compétent ? Quel droit sera applicable ? Merci de votre aide !